



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-030-2017-02

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2017

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-02-24-006 - Arrêté relatif à la reconnaissance d'un Groupement d'Intérêt
Économique et Environnemental (GIEE) (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2017-02-24-005 - Arrêté du 24 février 2017 portant nomination des membres du CA
du CROUS de l'académie de Versailles (4 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-02-24-006

Arrêté relatif à la reconnaissance d'un Groupement
d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE

relatif à la reconnaissance d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
(GIEE)

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,
CHARGE DE L'INTERIM DU PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.315-1 et D.315.1 à D.315-9,

VU le décret n°2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental,

VU le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental,

VU l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 17 février 2017,

VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-02-17-008, du 17/02/2017 du portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France, en matière administrative,

SUR proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

En application de l'article D.315-3 du code rural et de la pêche maritime, le projet « Intégrer le rôle de la biodiversité dans les systèmes de polyculture élevage d'Île-de-France : « INSYS » », porté par l'Association Terre d'Île-de-France, chez CERFRANCE Nord Est Ile-de-France, 6 rue des Frères Lumière CS 90543 77100 MEAUX, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre de l'article L.315-1.

...1/3...

ARTICLE 2 :

La reconnaissance visée à l'article 1^{er} est valable pendant une période de 10 ans à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, l'Association Terre d'Île-de-France porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification de la personnalité morale, des membres du collectif et/ou du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1^{er}. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

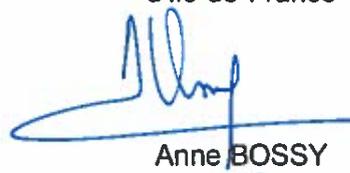
ARTICLE 3 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **24 FEV. 2017**

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine,
Chargé de l'intérim du Préfet de la région
d'Île-de-France,
et par délégation

La Directrice régionale et interdépartementale
de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
d'Île-de-France



Anne BOSSY

ANNEXE

Liste des exploitants et/ou des structures participant au GIEE porté par l'association Terre d'Île-de-France, pour le projet « Intégrer le rôle de la biodiversité dans les systèmes de polyculture élevage d'Île-de-France : « INSYS » » lors de sa constitution

Dénomination sociale (si société) ou nom de l'exploitant	Code postal	Commune
HEUSELE Antoine	77120	GIREMOUTIERS
GAEC MAURICE DE POINCY	77470	POINCY
EARL BARBIER	77580	LA HAUTE MAISON
EARL DES PEUPLIERS	77139	PUISIEUX
EARL GOBARD	77120	AULNOY
EARL HUYGHE	77580	CRECY LA CHAPELLE
EPLFPA LYCEE AGRICOLE DE LA BRETONNIERE	77120	CHAILLY EN BRIE
SCEA DE MANOEUVRE	77139	VINCY MANOEUVRE
EARL PRUDHOMME	77145	MAY EN MULTIEN

...3/3...

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2017-02-24-005

Arrêté du 24 février 2017 portant nomination des membres
du CA du CROUS de l'académie de Versailles

**Le recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment son article R.822-10 ;
Vu le décret du 17 décembre 1974 portant création d'un centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) au siège de l'académie de Versailles ;
Vu l'arrêté ministériel du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national et des CROUS ;
Vu l'arrêté du 8 septembre 2016 fixant les dates des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des CROUS ;
Vu l'arrêté rectoral du 21 octobre 2016 fixant la date des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de l'académie de Versailles ;
Vu l'arrêté rectoral du 24 novembre 2016 proclamant les résultats des élections au conseil d'administration du CROUS de l'académie de Versailles ;
Vu l'arrêté rectoral du 1er décembre 2016 modifiant l'arrêté rectoral du 24 novembre 2016 proclamant les résultats des élections au conseil d'administration du CROUS de l'académie de Versailles.

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du conseil d'administration du CROUS de l'académie de Versailles :

A- En qualité de représentants de l'Etat :

I- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France (DRIHL) :

Titulaire : Madame Corinne MARCIEN, adjointe au chef de service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement, responsable du bureau des politiques locales de l'habitat.

Suppléant : Monsieur Jean-François MACAIRE, chargé de mission logement, hébergement et santé au secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

II- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France (DRIEA) :

Titulaire : Monsieur François DUBOIS, directeur de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine.

Suppléant : Monsieur Thomas WELSCH, chef du service urbanisme et bâtiments durables.

III- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France (DRJSCS) :

Titulaire : Madame Cécile BARCELO, cheffe du bureau des finances et de la logistique.

Suppléant : Monsieur Gauthier CAZOR, secrétaire général à la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.

IV- Direction départementale des finances publiques des Yvelines (DDFIP) :

Titulaire : Madame Magali VALIERE, administratrice des finances, adjointe au responsable du pôle gestion publique.

Suppléant : Monsieur Bertrand CHARPENTIER, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division comptabilité, produits divers, caisse des dépôts et consignations et affaires économiques.

V- Rectorat de l'académie de Versailles :

Titulaire : Madame Bérengère DEZES, secrétaire générale adjointe.

Suppléante : Madame Farhana AKHOUNE, cheffe de la division de l'enseignement supérieur et de la recherche (DESR).

Titulaire : Monsieur Jean-Paul HERSANT, chef de la division des actions immobilières, de la programmation de l'architecture (DAIPA), ingénieur régional de l'équipement, conseiller technique auprès de Monsieur le recteur de l'académie de Versailles.

Suppléante : Madame Odile GAGNERIE, adjointe au chef de la DAIPA.

B- En qualité d'étudiants élus :

I- BOUGE TON CROUS Avec la FAPS, FAX, Fédération UCP et Interassos UVSQ :

Titulaires : Madame Laura PATARD ;
Monsieur Gabriel DE BERRANGER ;
Madame Sabrina CHERKI.

Suppléants : Monsieur Thomas GUILLERMIC ;
Madame Wessalle MOMTAZ ;
Monsieur Médéric CHAUVEAU.

II- UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes FACE AUX GALERES, UN VOTE POUR S'EXPRIMER, DES ÉLU.E.S A PROXIMITÉ, UN SYNDICAT POUR AGIR : UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE POUR TOU.TE.S :

Titulaires : Monsieur Ivan DEMENTHON ;
Madame Maayane PRALUS ;
Monsieur Naim SHILI.

Suppléants : Madame Hakima KEDDACHE ;
Monsieur Rafael KAROUBI ;
Madame Sarah ABDELAZIZ.

III- CROUS me, I'm an engineer :

Titulaire : Monsieur Thomas BOULAIS ;

Suppléante : Madame Charlotte REYNAUD MENDEL.

C- En qualité de représentants des personnels :

I- Personnels administratifs (A&I UNSA) :

Titulaire : Monsieur Pascal VINZIO.

Suppléant : Monsieur Visal KAING.

II- Personnels ouvriers :

- SNPREEES-FO :

Titulaire : Monsieur Rafik BENCHEHIDA.

Suppléant : Monsieur Ghislain MARECHAL.

- CGT :

Titulaire : Monsieur Jean Albert HARNAIS.

Suppléant : Monsieur Stéphane PARROT.

D- En qualité de présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur :

I- Université de Paris Nanterre :

Titulaire : Monsieur Jean-François BALAUDE, président de l'université Paris Nanterre.

Suppléant : Monsieur Christophe BRECHET, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire.

II- Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines :

Titulaire : Monsieur Didier GUILLEMOT, président de l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.

Suppléante : Madame Fabienne MISGUICH, vice-présidente déléguée à la vie universitaire.

E- En qualité de représentants de la région Ile-de-France :

Titulaire : Monsieur Benjamin CHKROUN, conseiller régional d'Ile-de-France.

Suppléante : Madame Anne PERE-BRILLAULT, conseillère régionale d'Ile-de-France.

F- En qualité de représentant des communes ou établissements publics de coopération intercommunale :

I- Communauté Paris-Saclay

Titulaire : Monsieur David ROS, vice-président délégué à l'innovation et la recherche.

Suppléante : Madame Catherine DELAITRE, conseillère communautaire.

II- Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris :

Titulaire : Monsieur Georges SIFFREDI, vice-président délégué à l'habitat.

Suppléant : Philippe MARTIN, conseiller territorial.

III- Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise :

Titulaire : Monsieur Joël MOTYL, conseiller délégué au sport, à la jeunesse et aux loisirs.

Suppléant : Monsieur Daniel BOUSSON, vice-président chargé de l'habitat.

G- En qualité de personnalités désignées en raison de leur compétence :

I- Monsieur Christophe BESSAC, proviseur du lycée Marie Curie à Versailles.

II- Monsieur Christophe PERALES, directeur des bibliothèques de l'université Paris Diderot.

III- Monsieur Ménad SIDAHMED, directeur de l'école nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise.

IV- Monsieur Kevin WURTZ, vice-président étudiant de l'université Paris-Sud.

H- En qualité de membres invités permanents :

I- Université de Cergy-Pontoise :

Titulaire : Monsieur François GERMINET, président de l'université de Cergy-Pontoise.

Suppléant : Monsieur Patrick COURILLEAU, vice-président formation et vie étudiante.

II- Université d'Evry-Val-d'Essonne :

Titulaire : Monsieur Patrick CURMI, président de l'université d'Evry-Val-d'Essonne.

Suppléant : Monsieur Sylvain FISSON, premier vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire.

III- Université Paris-Sud :

Titulaire : Madame Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'université Paris-Sud.

Suppléante : Madame Anne GUIOCHON-MANTEL, vice-présidente formation et vie étudiante.

I- En qualité de membres avec voix consultative :

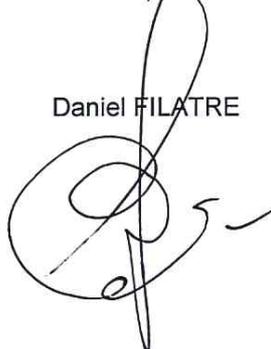
I- Monsieur Serge PIERRON, directeur général du CROUS de Versailles.

II- Monsieur Assane DIAGNE, agent comptable du CROUS de Versailles.

Article 2 : Le secrétaire général du rectorat de l'académie de Versailles et le directeur général du CROUS de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 24 février 2017

Daniel FILATRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'FILATRE' and a checkmark.